

APRÈS ART. 2

N° CL13

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2024

---

ASSURER UNE JUSTICE PATRIMONIALE AU SEIN DE LA FAMILLE - (N° 1961)

## AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par

M. Bryan Masson, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin,  
Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud, M. Schreck et Mme Roullaud

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.